

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2018

CRÉATION DE L'AFB-ONCFS - (N° 1482)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 173

présenté par
M. Cinieri

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 25 par les mots :

« au moins quarante-trois membres répartis entre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le conseil d'administration actuel de l'AFB comprenant 43 membres, le conseil d'administration du nouvel Office français de la biodiversité doit en avoir au moins 43.